



Fonds d'intégration

Un programme d'emploi pour les personnes handicapées

Renseignements à l'intention des employeurs et des demandeurs de fonds pour les projets

OBJECTIF

Le Fonds d'intégration vise à aider les personnes handicapées à se préparer à un emploi ou à devenir travailleur indépendant, ainsi qu'à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour conserver ce nouvel emploi.

GENRES D'ACTIVITÉS

Les exemples des activités appropriées incluent, mais ne sont pas limitées à ce qui suit :

- Encourager les employeurs à embaucher des travailleurs ayant un handicap ;
- Aider les personnes à lancer leur propre entreprise ;
- Fournir une expérience professionnelle pouvant mener à un emploi durable ;
- Épauler les personnes handicapées pour qu'elles accroissent leur niveau de compétences ;
- Faciliter leur intégration au marché du travail grâce à des services adaptés à leurs besoins précis ; et
- Faciliter l'accès à l'emploi ou aux services d'emploi en accordant des mesures d'aide personnelle.

POUR QUE LES PROJETS SOIENT ACCEPTÉS À DES FINS DE FINANCEMENT, ILS DOIVENT :

- aider les personnes handicapées à entrer sur le marché de l'emploi ou à devenir travailleur autonome ;
- fournir des résultats qui peuvent être évalués quant au nombre de participants ayant un emploi ou devenus travailleurs autonomes et quant à la diminution de la dépendance face aux paiements du maintien du revenu et de la pension alimentaire ;
- prévoir le partage d'exemples et d'expériences qui sont précieux parmi les intervenants et les responsables des politiques ; et
- être en sus des programmes existants ou complémentaires à des projets financés en vertu d'autres sources de financement.

Et devraient :

- pourvoir la participation active de personnes handicapées et de leurs organismes ;
- trouver des fonds auprès de sources du secteur public et privé ;
- encourager les employeurs, les syndicats et les autres partenaires à créer des possibilités d'emploi ;
- fournir un service de suivi consécutif au placement avec les participants et les employeurs.





Fonds d'intégration

Un programme d'emploi pour les personnes handicapées

Renseignements à l'intention des employeurs et des demandeurs

DEMANDEURS ÉLIGIBLES DE PROJET

Le Centre Service Canada peut s'occuper de présenter des projets à l'intention des personnes handicapées par l'entremise :

- d'entreprises
- d'organismes
- des conseils de bandes et de tribus
- des administrations municipales
- des établissements scolaires et publics
- de particuliers

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Si vous êtes intéressés à présenter une demande, veuillez communiquer avec le Centre Service Canada le plus près de chez-vous.

Les organismes ou groupes dont les activités se déroulent dans un territoire comprenant au moins trois provinces/territoires peuvent communiquer avec le bureau national de Développement Social Canada en écrivant à l'adresse suivante:

Fonds d'intégration pour les personnes handicapées
25 rue Eddy
suite 201
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Télécopieur : (819) 953-1921



Ce feuillet d'information ainsi que d'autres renseignements sur le Fonds d'intégration sont disponibles en médias substituts au moyen de TeleFlash. Pour commander, veuillez composer 1 888 844 4477. Les documents demandés sont produits automatiquement dans le format choisi et envoyés directement au demandeur. Pour le service ATS, composez le 1 800 465 7735.